



For techno-entrepreneurs.

Code de déontologie du chargé de projet WSL

- J'identifie avec précision mes qualifications, mon savoir-faire, mon expérience d'accompagnateur et je les transmets à l'entrepreneur avec l'aide de l'équipe WSL en toute transparence.
- Pour toutes décisions, je laisse la prise de décision à l'entrepreneur, celui-ci est responsable et maître de ses choix et décisions.
- Je suggère que mes incubés recherchent les services d'autres professionnels lorsque cela apparaît pertinent et nécessaire.
- WSL respecte la confidentialité des propos de ses incubés et candidats sauf autorisation expresse de leur part ou exigence contraire de la loi. (COPIL -> prévoir de faire signer un accord de confidentialité).
- J'évite tout conflit entre mes intérêts, ceux de WSL et ceux de mes incubés.
- Pour tout conflit d'intérêt en cours ou potentiel, j'expose ouvertement la situation et je discute ouvertement avec mon incubé et WSL comment en traiter de quelque façon qui le serve le mieux.
- Je m'engage à ne pas proposer ou accepter de mission des incubés de WSL en dehors de WSL, pendant la durée du partenariat. Après celui-ci, le cas échéant, la direction de WSL en sera informée. Le cas échéant, la mission sera opérationnelle et en aucun cas de la consultance.

For techno-entrepreneurs.